

OBJET

ENVIRONNEMENT  
- Rapport annuel  
Développement durable  
année 2019.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
29/10/19

Date d'affichage :  
08/11/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Pascal TASSART représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY

Absent(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY, M. Florian DEMARCQ, M. Jacques HERY, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit faire apparaître, d'une part les éléments relatifs aux fonctionnements internes de la collectivité d'autre part les actions mises en œuvre en faveur du territoire et de la population.

Cette obligation réglementaire a pour objectif de placer au cœur des orientations budgétaires la stratégie d'amélioration continue vers la durabilité, selon une approche transversale des enjeux et impacts environnementaux des politiques menées dans les différents secteurs

Le rapport doit permettre de mesurer la continuité au fil des ans de l'action municipale au regard des cinq finalités définissant le développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport ci-annexé dresse un bilan de la situation 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport ci-annexé.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191104-47853-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



# Rapport

## DEVELOPPEMENT DURABLE

# 2019



## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Un engagement transversal</b>	
1.1 La vision .....	4
1.2 Les moyens d'intervention .....	5
<b>2. L'action municipale</b>	
2.1 Le développement territorial .....	8
2.2 Le patrimoine de la collectivité .....	13
2.3 La gestion économe des fluides .....	15
2.4 La mobilité .....	18
2.5 L'organisation interne .....	21
2.6 Communication et coopérations .....	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>33</b>

## INTRODUCTION

---

Le développement durable a par nature des échelles différentes mais qui convergent vers un objectif commun : « **un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » (ONU 1987)

Sur le plan national, la France a réaffirmé son engagement dans le développement durable par la Charte de l'Environnement (2004), par les lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010), puis par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (2014) et enfin par la loi sur la transition énergétique (2015).

Dans la logique de la décentralisation et de la réforme de l'organisation territoriale, les collectivités locales se sont emparées de ce principe de durabilité, reconnu aujourd'hui par tous comme une priorité à inscrire comme fil directeur de l'action publique.

L'engagement de Saint-Quentin en matière de développement durable date d'avant les lois Grenelle comme en attestent les prix remportés par la Ville au fil des années :

- 2002 : Le trophée ATMOS, filière carburant propre
- 2004 : Les Rubans du Développement Durable
- 2006 : Le prix Défi pour la Terre de la fondation Nicolas Hulot
- 2010 : La Marianne d'Or pour le développement durable axé sur la biodiversité

La ville poursuit cette dynamique :

- Dans le respect des nouvelles obligations réglementaires et la signature d'engagements symboliques qui au-delà d'être symboliques, comme par la signature en 2019 de la Déclaration des Droits de l'Humanité.
- En s'adaptant aux évolutions locales intervenues à l'échelle régionale et intercommunale,
- **En se dotant surtout d'outils de planification et de pilotage nouveaux (Agenda 21, PCAET, Cit'Ergie) qui permettent de lister des actions concrètes, réalisables et dont les effets sont mesurables.**

# 1. UN ENGAGEMENT TRANSVERSAL

---

## 1.1 La vision

Chaque échelle (mondiale avec les cinq finalités de la conférence de Rio, nationale avec les lois Grenelle, régionale avec le SRADDET, communautaire et municipale) possède son propre champ d'action

A Saint-Quentin, il a été choisi de se baser sur les thèmes du Label Cit'ergie qui trouvent une application concrète et surtout qui peuvent être chiffrés.

Cit'ergie est un label européen décerné en France depuis 2008 par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Il récompense les collectivités volontaires s'engageant sur des objectifs ambitieux en faveur du développement durable, au-delà des dispositifs et obligations réglementaires.



La labellisation s'obtient par la notation de 79 mesures regroupées en 6 domaines, chaque mesure donnant droit à un nombre de points compris entre 0 et 10, avec un maximum de 500.

1. **Développement territorial (ex : rénovation du bâti et constructions propres)**
2. **Patrimoine de la collectivité (ex : pour la biodiversité, suppression des pesticides)**
3. **Approvisionnement énergie, eau-assainissement, déchets (ex : économie des fluides)**
4. **Mobilité (ex : les voitures électriques)**
5. **Organisation interne et données financières (ex : la dématérialisation)**
6. **Communication et coopérations (ex : campagne de bonnes pratiques de recyclage)**

La candidature à Cit'ergie, (Ville et CASQ) a été validée par l'ADEME sur la base d'un pré-diagnostic et approuvée par le **Conseil Municipal en septembre 2016**. Mise en route concrètement en mars 2018, la démarche a donné lieu à une signature officielle **le 17 juillet 2018**.

La Ville travaille à l'amélioration continue de son action dans ces 6 domaines.

L'évaluation porte sur les réalisations concrètes et sur les résultats, mais aussi sur les processus de planification, de suivi et d'optimisation en continu.

Les actions valorisées dans le cadre de ces mesures doivent aller au-delà des obligations réglementaires et doivent être accompagnées d'indicateurs précis et de pièces justificatives (tableaux de bord, conventions, cahier des charges, ...).

## 1.2 Les moyens d'interventions

### Sur le plan interne :

- Accompagner la dynamique locale
- Favoriser l'amélioration continue des fonctionnements
- Accentuer la transversalité entre les différents services de la collectivité
- Renforcer le suivi et l'évaluation des résultats
- Valoriser les actions mises en œuvre

### Sur le plan externe :

- Mobiliser des partenaires institutionnels et privés
- Sensibiliser et impliquer la population
- S'inscrire dans un réseau de collectivités vertueuses
- Contribuer au rayonnement local, national et européen de la ville
- Aider à l'obtention de financements extérieurs

Le suivi du projet Cit'ergie est assuré par un conseiller du Bureau d'études Energies et Territoires Développement (ETD), dont la mission est financée par la CASQ, qui bénéficie d'une subvention de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France.

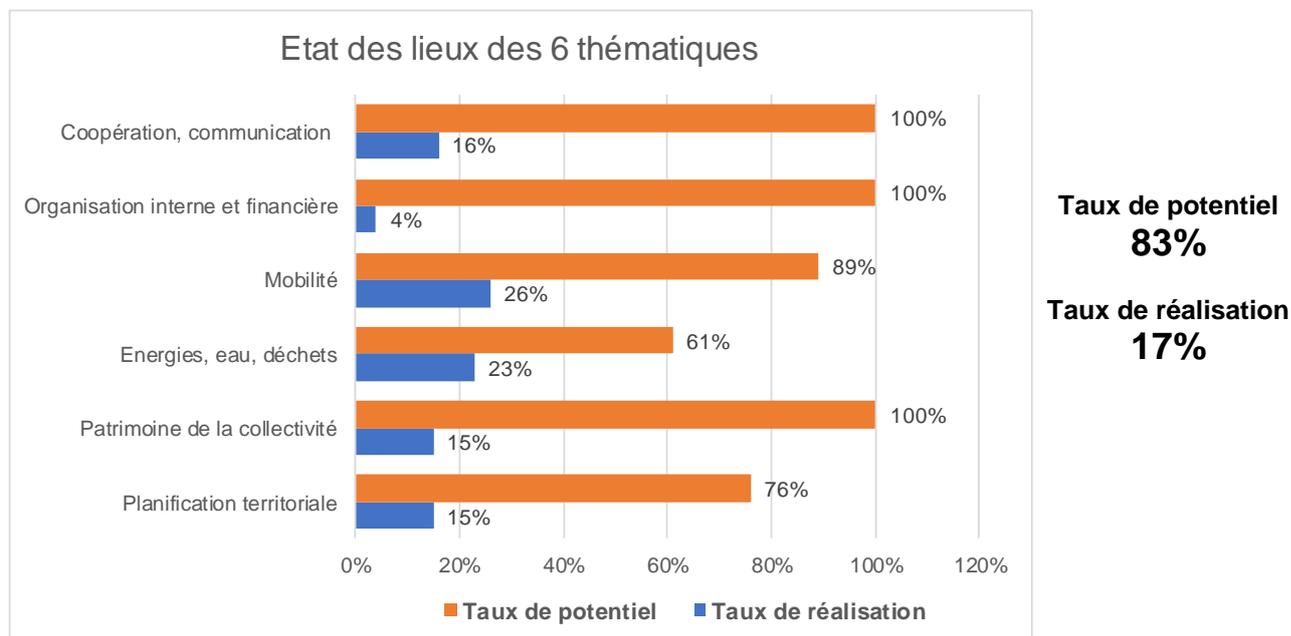
La Ville et la CASQ sont toutes deux engagées dans la démarche Cit'ergie, selon une organisation partiellement mutualisée, en correspondance avec leurs compétences :

- 1 équipe projet distincte pour chacune des 2 collectivités composée d'un élu, d'un représentant de la Direction Générale, d'un chef de projet, le conseiller Cit'ergie, et d'un référent ADEME),
- 2 COPILS distincts : un pour la Ville, un pour la CASQ (intégré dans le COPIL du Plan Climat Energie Territorial) composés d'élus référents, de directeurs et de chefs de services, de chefs de projet, de la Conseillère Cit'ergie et du référent ADEME,
- 6 groupes de travail partiellement communs correspondant aux 6 thématiques,
- 2 diagnostics distincts,
- 2 plans d'actions distincts,
- 2 labellisations distinctes.

Chaque collectivité est évaluée sur les compétences qu'elle assure, au prorata de sa responsabilité dans ces domaines.

Un état des lieux a été réalisé en septembre 2018. Il met en avant des points positifs dans les actions menées et détermine les efforts à poursuivre. Il fixe notamment :

- Le potentiel maximal possible dans chacun des 6 domaines en fonction des compétences de la Ville : **Ce taux de potentiel est fixé à 83%** pour la Ville de Saint-Quentin, soit 415 points sur les 500 points maximum.
- Le taux de réalisation correspondant aux actions mises en place sur la période 2016-juin 2018. **Ce taux est évalué à 17%** correspondant à 70,6 points sur le potentiel de 415.



En 2019-2020, le dispositif se poursuit à travers :

- La collecte, l'analyse et la déclinaison municipale du cadrage régional et communautaire : Le SRADETT fait actuellement l'objet d'une consultation publique, le Plan Local de Développement Urbain Intercommunal a été approuvé lors du Conseil communautaire de septembre 2019 et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration
- La définition des orientations stratégiques
- L'identification d'indicateurs et de tableaux de bord par directions
- La définition de l'organisation interne et financière
- L'élaboration et la validation d'un programme d'actions
- Le début de mise en œuvre et d'évaluation du programme

**La prochaine évaluation est prévue en juin 2020 et une évaluation globale sera réalisée au terme des 4 années du dispositif pour une labellisation.**

## 2. L'action municipale

---

### 2.1 Le développement territorial

- **Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés**

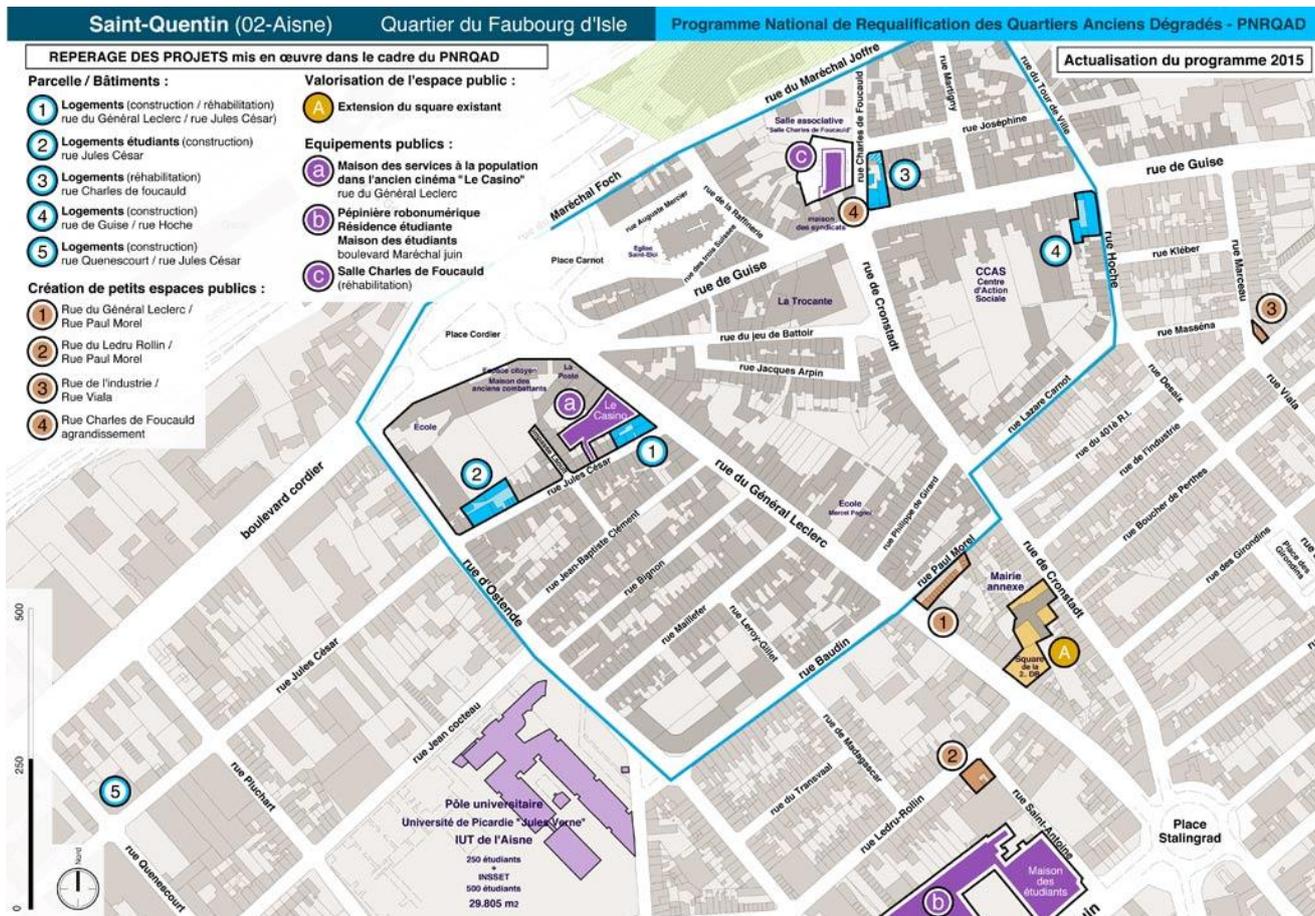
Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) a été créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009. Il a pour objectif la requalification urbaine et sociale des quartiers, la résorption de l'habitat indigne, la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la performance énergétique des logements et le maintien de la mixité sociale. Les quartiers relevant du PNRQAD ont été identifiés, à la suite d'un appel à candidature.



Dans le cadre de ce programme, deux instances nationales apportent 380 millions d'euros de financements publics nationaux pour soutenir les projets portés par les collectivités locales :

- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : aides à la réhabilitation des logements et immeubles privés, accompagnement des propriétaires, recyclage de l'habitat insalubre...),
- L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) : recyclage des îlots d'habitat dégradé, aménagements des espaces et équipements publics de proximité

25 quartiers, contractualisés dans le cadre de conventions de 7 ans, ont été éligibles aux financements de ces institutions nationales. **Pour la Ville de Saint-Quentin, il s'agit du quartier du Faubourg d'Isle.** Leur particularité commune est leur valeur patrimoniale : le ministère de la culture est, à ce titre, membre du comité d'engagement relatif au PNRQAD.



« Faubourg d'Isle en devenir 2011-2020 » est un programme ambitieux porté par la Ville de Saint-Quentin en faveur de la requalification du quartier du Faubourg d'Isle.

**Le programme des investissements totalise 13 opérations pour un montant total de 19,6 millions d'euros. Il comporte 6 volets :**

- L'augmentation du nombre de places de stationnement résidentiel et la sécurisation de la circulation
- L'opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- La réhabilitation et la construction de logements conventionnés
- La création de nouveaux équipements de services à la population
- L'aménagement de nouveaux espaces verts
- Le développement de la vitalité commerciale du quartier.



*La Maison de services à la population, actuellement en travaux, ouvrira ses portes en 2020.*

## • **Le Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers (NPRU)**

Instauré par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ce programme va permettre à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine d'investir 5 milliards d'euros sur les 10 années à venir dans des quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional. **Le quartier Europe a été retenu compte tenu de l'importance des investissements à mener pour achever sa transformation urbaine.**

Afin de poursuivre les efforts entrepris depuis 10 ans en faveur des quartiers, Saint-Quentin se mobilise avec ses partenaires pour construire un projet urbain de qualité et ambitieux pour chacun de ses quartiers, qui sera également partie intégrante du prochain Contrat de Ville.

Le 10 Juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, la CASQ et ses partenaires ont signé le protocole de préfiguration, qui marquait la première étape de contractualisation du NPRU de Saint-Quentin. Les études inscrites au programme de travail du protocole signé le 10 juillet 2017 sont toutes engagées actuellement à savoir :

- L'étude du marché intercommunal de l'habitat et du patrimoine des bailleurs sociaux
- L'étude de stratégie urbaine pour le quartier Europe
- Les expertises commerciales pour le centre commercial du quartier Europe
- L'étude de repérage sur la situation de copropriétés potentiellement fragiles

Parmi les grands projets intégrés à ce programme, figure la **construction d'un nouveau complexe sportif** qui pourra accueillir les compétitions et les entraînements des nombreux licenciés Saint-Quentinois en gymnastique et en tennis de table. Le complexe sportif s'étendra sur 3 858 m<sup>2</sup> et comportera :

- Deux salles dédiées aux entraînements et aux compétitions
- 500 places de gradins
- 300 places de stationnement en complément des 110 déjà présentes
- Un investissement d'un montant total prévisionnel avoisinant les 10 millions € TTC

Le futur équipement verra le jour en 2022. Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé, afin de retenir, d'ici la fin de l'année 2019, l'architecte qui mènera à bien le projet.

Engagée dans une démarche qui vise à rendre possible dans les 30 prochaines années la ville « durable », la Ville de Saint-Quentin a souhaité que le projet de construction du pôle sportif soit une **vitrine du développement durable à Saint-Quentin**, un lieu de vie le moins impactant possible sur l'environnement et qui garantisse le meilleur confort possible pour les usagers.

**Les objectifs poursuivis pour ce projet sont les suivants :**

- **Réaliser un projet à très haute performance thermique,**
- **Réaliser un projet à bas carbone,**
- **Favoriser le confort des utilisateurs du bâtiment.**

Pour ce projet, la Ville de Saint-Quentin a souhaité anticiper les futures normes thermiques en affichant un objectif de réduction de l'impact du projet sur son environnement et de l'atteinte du niveau E3 du label E+C-. Cette ambition permet d'améliorer de 40% les normes de performance thermique actuelles (RT2012). La qualité des matériaux du projet a été prépondérante dans les choix réalisés.

Ainsi, le bois sera au cœur du projet et constituera la structure principale du bâtiment, participant de cette façon au stockage carbone, à la mise en œuvre d'un volume biosourcé important et géré durablement.

La solution d'isolation des murs prioritairement recherchée sera la paille, afin de valoriser les filières locales. D'autres matériaux biosourcés pourront être mobilisés le cas échéant : les laines de bois ou de chanvre ou encore le Métisse (Isolant issu des textiles récupérés par Emmaüs), afin de garantir la qualité environnementale exemplaire du projet.

Une Analyse du Cycle de Vie du bâtiment sera réalisée en conception par la maîtrise d'œuvre. Cette étude permet de quantifier l'impact du projet sur l'environnement, depuis l'extraction de matière des produits de construction jusqu'à leur élimination en fin de vie. Cette étude constituera un véritable outil d'aide à la décision sur les principes constructifs et viendra positionner favorablement le projet vis-à-vis du label E+C-

Les principes de conception bioclimatique ont été appliqués afin d'équilibrer au mieux la performance de l'enveloppe au regard des apports thermiques internes. Le projet limitera son empreinte sur l'environnement en exploitant les ressources locales (réseau de chaleur urbain bois) et gratuites (pas de système de climatisation active mais ventilation naturelle nocturne et/ou diurne afin de décharger le bâtiment des apports thermiques internes) à sa disposition. Une partie des toitures serviront quant à elles de supports de végétalisation, contribuant autant à la régulation thermique du bâtiment et à la rétention des eaux pluviales.

Enfin, la Ville de Saint-Quentin a souhaité que ce bâtiment soit autogéré. Grâce à l'intelligence et à la connectivité des systèmes qui y seront déployés, il sera possible d'adapter toutes les consommations (électricité, chauffage, eau ...) à l'occupation réelle des espaces, pour un meilleur confort possible des usagers présents, tout en réduisant les coûts de fonctionnement futurs.



*Vue de la façade principale du pôle sportif (stade esquisse)*

- **Action Cœur de Ville**

Lors de la Conférence nationale des Territoires du 14 décembre 2017, le Gouvernement a annoncé un plan national « Action cœur de ville » en faveur des villes moyennes. La Ville de Saint-Quentin s'est portée candidate et a été retenue parmi 222 villes en lice.



Le projet porté par Saint-Quentin s'appuie sur une stratégie mûrement réfléchie, cohérente et globale de redynamisation de son cœur de ville **en faveur du commerce et de l'artisanat, de la reconquête des friches urbaines et industrielles, du retour du logement en cœur de ville** pour l'accueil de nouvelles populations, ou encore pour **le développement des usages numériques** à destination des usagers et des entreprises.

La convention de mise en œuvre du programme Action cœur de ville à Saint-Quentin a été signée le 29 juin 2018. Le programme s'achèvera le 31 décembre 2022.

La Ville de Saint-Quentin, mais aussi la CASQ, l'OPH Habitat Saint-Quentinois et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, sont les bénéficiaires de financements qui permettront l'engagement de 13 opérations totalisant 23 millions d'euros d'investissement en faveur de la revitalisation du cœur de ville de Saint-Quentin pour les 18 prochains mois. 19 opérations privées ont été lancées et 11 sont en cours de préparation.

- **Saint-Quentin en 2050**

**Dans quelle ville souhaitons-nous vivre demain ?** C'est en partant de cette interrogation que la Ville a engagé en 2018 une démarche prospective et citoyenne. Saint-Quentin possède de précieux atouts mais d'ici 2050, elle devra faire face à de nombreux défis : révolution technologique, transition énergétique, réchauffement climatique, vieillissement de la population, formation aux métiers de demain.

Pour bâtir un projet de territoire durable et ambitieux, une grande concertation a été lancée auprès de la population. Durant 6 mois, la Ville de Saint-Quentin a donné la parole à ses citoyens pour qu'ils s'engagent, débattent et proposent leur vision de la Ville en 2050. Au total, près de 2 600 contributions ont ainsi été recueillies. Elles témoignent de l'intérêt de la population pour la démarche et du fait que de nombreux habitants aient choisi de s'exprimer et de livrer leurs avis et leurs attentes sur l'avenir du territoire.

Des préoccupations communes ont largement émergé comme la place de la nature dans la ville, une mobilité diversifiée et écologique, l'existence de lieux fédérateurs, la préservation des ressources, la rénovation de l'habitat. Pour restituer cette vaste concertation prospective, une exposition s'est tenue à l'Espace Saint-Jacques du 18 mai au 24 août 2019 et un Livre blanc a été publié.

Les 4 grandes orientations sur lesquelles reposera la Ville de demain sont :

- **Orientation 1 : Saint-Quentin, une ville qui respire**
- **Orientation 2 : Saint-Quentin, une ville solidaire et citoyenne**
- **Orientation 3 : Saint-Quentin, une ville attractive et innovante**
- **Orientation 4 : Saint-Quentin, une ville harmonieuse**



## 2.2 Le patrimoine de la collectivité

### • L'engagement à travers les marchés publics

De nombreux marchés publics intègrent des critères relatifs au développement durable (maîtrise énergétique, réduction de l'impact environnemental...) des produits et/ou services utilisés. Conclues dans le cadre de groupements de commande, certains marchés publics sont pilotés par la Ville, d'autres par la Communauté d'Agglomération.

Citons par exemple :

- Marché de restauration scolaire : la part de bio exigée, qui était de 10% dans le précédent marché, est désormais de 20%.
- Marché de fourniture de papier : emploi intégral et exclusif de papiers 100% fibres recyclés, à travers un processus générant le moins de déchets possible et une filière forestière gérée durablement

Autre exemples déclinés en 2019 :

- deux marchés pour l'acquisition de spots à LED pour le Splendid et la Manufacture
- le marché d'acquisition de véhicules contient, entre autres critères d'analyse, la durée de la garantie et le coût d'entretien. 2 lots prennent également en compte la consommation et les émissions de CO2.

### • La défense et la valorisation de la biodiversité

La biodiversité désigne la variété des espèces, leur diversité génétique, ainsi que la variété des milieux naturels dans lesquels les espèces évoluent. La sauvegarde de la biodiversité et la garantie d'une utilisation durable et équitable des ressources qu'elle représente sont des enjeux primordiaux.

La collectivité a un rôle majeur à jouer dans la réduction de ses impacts sur la biodiversité, mais aussi dans la restauration et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes.

Plusieurs démarches, instaurées en 2018, sont poursuivies en 2019 :

- Inventaire des espaces verts municipaux (26 parcs, jardins, squares, terrains, ...)
- Inventaire, diagnostic et renouvellement du patrimoine arboré (8 000 arbres)
- Référencement de l'arborétum des Champs-Élysées sur le site de la ville. On peut ainsi y retrouver des essences rares et précieuses (sequoia, par exemple).
- Gestion différenciée des espaces verts : semences moins consommatrices d'eau, diminution des arrosages, expérimentation d'une tondeuse robotisée au stade Philippe Roth...
- Valorisation des déchets verts pour le paillage des massifs municipaux
- Recours à des plantes mellifères au sein des jardinières et massifs de la Ville
- Réfection d'entrées de ville faisant la part belle aux plantes vivaces, moins gourmandes en eau

Dans le cadre du NPRU du quartier Europe, un renforcement des espaces verts et des sentes piétonnes est préconisé. Des espaces de fraîcheur permettant de lutter contre les épisodes de canicule seront mis en place et des arbres seront replantés.

#### • **Labellisation Villes et villages fleuris**

Saint-Quentin figure au palmarès des villes et des villages fleuris, avec une labellisation « trois fleurs ». Cette distinction repose sur des critères qualité correspondant aux valeurs du développement durable :



- Réduire les effets du réchauffement climatique : par la végétalisation des sols, les espaces verts contribuent au stockage du CO<sub>2</sub>, à la filtration des particules polluantes, à la régénération des nappes phréatiques, et à la baisse des températures en milieu urbain.
- Protéger la biodiversité animale et végétale : par une gestion harmonieuse des espèces horticoles, par l'utilisation restreinte des ressources en eau, par la préservation des milieux naturels des insectes.
- Limiter au maximum les pollutions chimiques : par l'arrêt de produits biocides (fongicides, herbicides, insecticides).

#### • **La démarche zéro-phyto**

Conformément à la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015, la collectivité s'est engagée depuis 2017 dans des solutions alternatives d'entretien des espaces publics sans pesticides.

Entre 2017 et 2019, la Ville a investi dans le zéro-phyto à hauteur de 906 000 euros, incluant des dépenses dans les domaines suivants :

- Acquisitions de nouveaux matériels
- Achats de fournitures
- Dépenses salariales



## 2.3 La gestion économe des fluides, la question de l'eau-assainissement et des déchets

### La gestion économe des fluides

La Ville dispose d'environ 250 bâtiments en gestion et d'une centaine de logements. Que ce soit dans ses bâtiments publics et dans ses espaces naturels, elle s'est dotée d'outils de gestion permettant d'optimiser le suivi des consommations et d'améliorer la détection des dysfonctionnements énergivores. Dans le cadre des opérations pluriannuelles, la prospective, les études et les investissements se poursuivent pour déployer des solutions innovantes allant dans le sens de la sobriété énergétique

#### Dans le domaine de l'eau :

- Installation de système de détection de fuite et d'analyse de consommation sur environ 35 sites (Ville et CASQ – système Alerteo).
- L'arrosage automatisé des espaces verts
- Le développement de système de récupération d'eau sur des sites ciblés (Stade, Palais des sports, CTA...) destiné à l'arrosage des Terrains et des espaces verts.
- Le choix du synthétique éco-responsable pour un terrain de football au stade Debrésie

#### Dans le domaine du chauffage et de l'électricité :

- La chaufferie biomasse : installée dans le quartier de l'Europe, elle permet à près de 5 000 logements et 22 bâtiments publics d'être alimentés en chaleur. Ce réseau de chaleur est compétitif car il propose en moyenne un tarif inférieur de 5% au tarif moyen constaté et facturé en France aux usagers.  
En 2018, l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur du réseau de chaleur a permis d'éviter l'émission de 7,5 tonnes de CO<sup>2</sup> soit l'équivalent de 2 230 véhicules parcourant 30 000 Km/h.
- Le développement du bâtiment connecté : Installation de compteurs multi-fluides sur le patrimoine bâti pour récupération, analyse des données. Le développement de cette installation actuellement présente à la Manufacture, puis dans un avenir proche au CS St-Martin et à l'école Jean Macé, permettra de mieux informer la population et travailler sur la prévention des consommations énergivores. Ces compteurs multi-fluides peuvent par exemple récupérer les données suivantes : consommation électrique, chauffage (déjà existant), eau, qualité de l'air, flux et fréquences des administrés ou occupant. Cela nécessite toutefois de disposer d'agents superviseurs.

Afin d'optimiser la démarche et mieux appréhender les économies générées sur les fluides, la Ville travaille actuellement à la mise en place d'indicateurs chiffrés de suivi.

- **Le respect de l'environnement**

Le respect de l'environnement est depuis des années inscrit dans les principales préoccupations de la Ville qui met en œuvre des projets de développement durable et des projets innovants pour réduire l'impact sur l'environnement et le territoire.

Parmi les réalisations :

- **Risques environnementaux inclus dans 3 documents approuvés en Conseil Municipal concernant les risques majeurs**
  - Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boues
  - Plan de Prévention des Risques liés aux mouvements de terrain
  - Plan Communal de sauvegarde
- **Un Plan de Prévention du Bruit approuvé au Conseil Municipal du 28 septembre 2015**

- **La qualité de l'air**

La qualité de l'air est un enjeu autant de santé publique qu'environnemental auquel la Ville est particulièrement attentive.

Si les Hauts-de-France concentrent des activités agricoles et industrielles particulièrement actives, enregistrant parfois des épisodes de pollution atmosphérique, Saint-Quentin peut se targuer d'avoir une bonne qualité de l'air. En effet, les relevés ATMO enregistrent principalement des indices 3 et 4, correspondant à une qualité de l'air bonne voire très bonne.

En 2018, les indices allant de 1 à 4 (qualité de l'air très bonne à bonne) ont été recensés durant 261 jours (73 % de l'année), ceux de 5 à 7 (qualité de l'air moyenne à médiocre) durant 90 jours (26 % de l'année) et les indices 8 à 10 (qualité de l'air mauvaise à très mauvaise) seulement 6 jours (1 % de l'année).



Deux stations de relèvement de la qualité de l'air sont présentes sur le territoire municipal, qui ne mesurent pas les mêmes polluants :

- **Saint-Quentin Stade** relève la présence de particules PM10 et PM2.5, ozone O3 et dioxyde d'azote NO2.
- **Saint-Quentin Victor Hugo** relève les particules PM2.5, dioxyde d'azote NO2

- **La lutte contre la précarité énergétique**

Deux opérations ont été initiées en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie dans les foyers les plus modestes :

- Mise en œuvre en 2018 de l'action Civigaz, dans le cadre d'une convention partenariale : action de sensibilisation à la sécurisation des installations de gaz et aux éco-gestes pour réduire les factures énergétiques.
- La surveillance de la décence des logements, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce partenariat, mis en place en 2015 au Faubourg d'Isle, a été étendu en 2018 au quartier du Centre-Ville et au quartier Saint-Jean. 60 logements ont été contrôlés chaque année par un inspecteur de salubrité de la Ville, en partenariat avec la CAF de l'Aisne.

- **Les déchets**

Le tri sélectif dans les équipements sportifs se poursuit avec succès : il a fait l'objet d'un partenariat fructueux avec le Lycée Condorcet pour la fourniture des containers, permettant d'une part de sensibiliser les élèves et d'autre part d'économiser par rapport aux coûts de prestataires commerciaux.

Un recensement des différents bâtiments est en cours, dans l'objectif d'élargir cette action à l'ensemble des équipements publics

Deux quartiers disposant d'un parc important de logements en habitat vertical sont aujourd'hui équipés de conteneurs de tri enterrés (Secteur ALEMBERT sur EUROPE, secteur Neuville et secteur VERMAND).

Sur proposition du Conseil de Quartier du Centre-Ville, a été expérimentée une collecte de sapins, sur 5 points de collectes mis en place. 350 sapins ont été recensés. Ils ont été broyés et utilisés en paillage ensuite, dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts. Cela permet également de limiter les dépôts sauvages.

Les évolutions à venir sont directement liés aux échanges en cours avec la CASQ, titulaire de la compétence Déchets, pour donner suite aux propositions formulées dans le cadre de la labellisation Cit'ergie. Par ailleurs, le Programme Local de Prévention des déchets est en cours de réactualisation pour les 39 communes avec :

- Réflexion sur la faisabilité de mise en place d'une tarification incitative
- Etude sur l'optimisation des itinéraires de collecte
- Extension de la collecte de sapins à tous les quartiers de la Ville et à toutes les communes de l'Agglomération

- **La propreté de l'espace public**

**Une astreinte 7 jours sur 7, 24h sur 24**

**Une mission de police de l'environnement assurée par la Police Municipale**

- Verbalisation et enlèvement de dépôts sauvages
- Verbalisation et enlèvement de véhicules épaves
- Service de fourrière municipale (192 mises en fourrière en 2017, 243 en 2018)

**Opération Propreté 2019** : les agents de la Ville nettoient, ramassent, entretiennent les rues et les espaces publics. Ces efforts doivent s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun. Depuis 2017, la Ville organise une fois par an une grande opération propreté pour mobiliser un maximum d'habitants, d'agents et d'élus de la Ville. Le bilan de l'édition 2019 est exemplaire :

- 8 demi-journées consacrées à l'action, à raison d'une par quartier
- 217 agents mobilisés
- 215 participants (hors agents)
- 2 096 kg de déchets ramassés
- 4 950 kg d'encombrants
- Une plaquette de communication sur l'opération



## 2.4 La mobilité

- **La mobilité électrique à Saint Quentin**

Depuis 2016, Saint Quentin encourage et promeut la mobilité électrique.

Le déploiement du réseau de bornes de recharge publique pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables a été effectué par l'USEDA dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir avec les collectivités locales volontaires (projet DIRVE 02).



Fin 2018, l'Aisne comptait 133 bornes réparties dans plus d'une soixantaine de communes. **Saint-Quentin est la 2ème ville de l'Aisne en nombre de bornes avec 16 bornes** (1<sup>ère</sup> ville : Soissons avec 34 bornes).

Les bornes publiques sont équipées chacune de 2 prises de rechargement. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire et accessibles 7j/7 et 24h/24.

Elles sont placées à proximité des commerces, services et lieux publics pour offrir aux utilisateurs un équipement qui facilite l'usage quotidien de leur véhicule.

- Gare	2 bornes
- Parking de la criée (place du Marché)	2 bornes
- Square André Malraux (rue Emile Zola)	2 bornes
- Avenue Archimède (proximité Créatis)	2 bornes
- Rue de Vicq (Piscine parking BUL)	1 borne
- Boulevard Gambetta (Champs Elysées)	1 borne
- Avenue Léo Lagrange	1 borne
- Rue de La Fère	1 borne
- Avenue Pierre Choquart	1 borne
- Rue de Paris	1 borne
- UTAS (bd Dr Camille Guérin)	1 borne
- Place de la citoyenneté (Av. Robert Schuman)	1 borne

**La Ville a organisé en février 2018 une action de sensibilisation aux véhicules électriques (place de l'hôtel de ville) et d'essai (place de la Criée) dans le cadre d'un samedi animé.**

De janvier à fin juillet 2019, on dénombre **391 connexions (sessions de charge) sur 12 bornes**, ce qui représente **10 675,6 kWh**.

Le parking de la criée est le site le plus utilisé sur la ville (et de l'Aisne).

4 bornes n'ont jamais été utilisées durant la période considérée : celles de la gare, de l'avenue Pierre Choquart, de la rue de Paris et de la place de la Citoyenneté et 3 présentent des taux d'utilisation très faibles.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des installations de bornes privées ou sur des parkings de centres commerciaux.

### • La mobilité cycliste

La collectivité a créé un réseau cyclable important :

- Bandes cyclables (situées sur les chaussées) : 5 270 mètres :
- Pistes cyclables (espace dédié entre 2,5 mètres et 3 mètres) : 5 345 mètres :
- Espaces partagés (espaces piétons vélos de 3,50 mètres) : 1 160 mètres
- Stationnements pour vélos : 135

La Ville poursuit les projets dans lesquels elle a réalisé des opérations pluriannuelles représentant des investissements importants, nécessitant des partenariats financiers complexes :

- Aménagements de pistes cyclables supplémentaires en conformité avec la topographie locale et favorisant la sécurité des usagers de la route
- Signalisation de l'offre des stationnements existants et création de nouveaux parkings

- Prospective en direction des prestataires de vélos électriques actuellement présents sur le marché

En 2019, la Ville réfléchit, en lien avec l'Agglomération, à la mise en place d'un schéma directeur des cycles, afin de promouvoir des déplacements à l'impact carbone restreint.

- **Le stationnement**

La commune détient la compétence relative au stationnement mais la politique du stationnement est essentiellement définie au travers du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) et du Plan de Déplacement Urbain, qui sont de compétence communautaire. A Saint-Quentin, 67% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle. Au niveau de l'agglomération, la voiture est utilisée à 71% pour se rendre au travail (contre une moyenne nationale pour les grandes agglomérations de 55%), les transports en commun à 9% les vélos et deux-roues motorisés à 4 % et la marche à 12%.

L'offre en stationnement en voirie est de 35 places à l'hectare sur le centre de Saint-Quentin, ce qui correspond au ratio des villes de taille similaire.

### **Stationnements payants**

- En voirie payante, 82 % du stationnement est de courte durée, soit inférieur à 2 heures.
- Un parking souterrain de 378 places, géré en DSP par la Société Indigo accueille en moyenne 164 000 véhicules par an.
- 1 281 places de stationnement payant
  - 782 zones orange (1h = 0,80 euros ; durée limitée à 3h)
  - 426 zones vertes (1h = 0,60 euros ; durée limitée à 7h30)
  - 73 zones paille (1h = 0,70 euros ; durée limitée à 3h)

### **Stationnements gratuits :**

- 2 880 emplacements gratuits à durée illimitée
- Gratuité des stationnements payants tous les jours entre 12h et 14h, au-delà de 18h ainsi que les dimanches et jours fériés
- Gratuité de 1h financée par la Ville, avec Ma Saint-Quentinoise, (carte alimentée par des points cumulés en fonction des achats chez 65 commerçants de Saint-Quentin)
- 131 emplacements gratuits à durée limitée (zone bleue)
- 17 emplacements pour les taxis
- 8 emplacements pour les véhicules de livraison

### **Stationnements pour les personnes handicapées :**

- 75 créations de places réservées aux personnes handicapées entre 2015 et 2019
- 7 places réservées aux personnes handicapées dans le parking souterrain

### **Stationnements pour véhicules électriques**

- Stationnement gratuit pendant deux ans pour les véhicules électriques

Une cartographie des stationnements gratuits (ex Parking de la Place de La Liberté, Champs Elysées) est à l'étude ainsi que le signalement des stationnements via une application sur le site de la Ville et sur téléphone portable.

La collectivité améliore également la qualité des espaces publics, des rues et des zones commerciales pour y faciliter les déplacements doux et renforcer le commerce de proximité :

- 83 rues avec limitation de vitesse à 30 km/h : dans le centre de Saint Quentin, à proximité des écoles ou pour d'autres rues où la vitesse constatée était excessive
- **Un espace multimodal : le parvis de la gare**
  - Parking gratuit
  - Stationnements vélos couverts
  - Emplacements réservés aux voitures de location
  - Circulations piétonnes

## 2.5 L'organisation interne et les données financières

- **Les services**

Le développement durable est mené par un chargé de mission, rattaché à la Direction générale des Services. Il concrétise la volonté municipale d'adopter une politique transversale de développement durable avec l'ensemble des directions et avec des points abordés en Comité de Direction :

Concernant le volet stratégique et organisationnel :

- La Direction des Grands Projets de l'Innovation et de la Modernisation
- La Direction des Finances
- La Direction des Ressources Humaines

Concernant le volet mobilisation de la population :

- La Direction des Quartiers
- La Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques
- La Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse
- La Direction de la Culture
- La Direction du Patrimoine
- La Direction de la Communication

Concernant les aspects techniques :

- La Direction des Equipements Communaux et Communautaires en charge des travaux, de la maintenance des bâtiments et du suivi des consommations d'énergies
- La Direction de l'Environnement et de la Propreté Urbaine

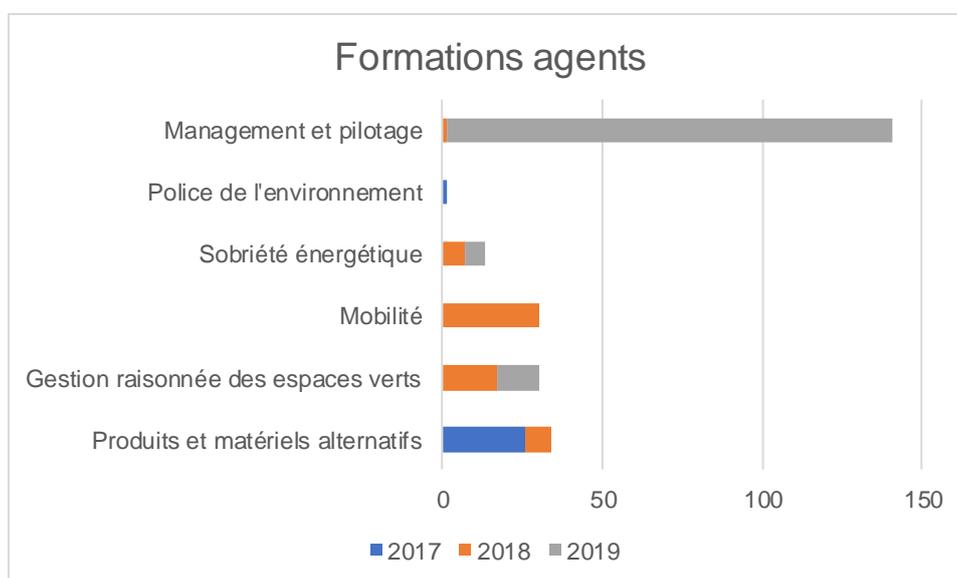
Par ailleurs, un volontaire en mission de service civique a été recruté en octobre 2019 pour un programme d'animations en direction de la population et des agents de la collectivité autour du développement durable (recyclage, gaspillage alimentaire, économie circulaire, ...). Il sera accueilli pour une durée de 8 mois au sein de l'espace citoyen et des accueils de loisirs.

- **Les agents**

Les ateliers mis en place dans le cadre de « Saint-Quentin en 2050 » ont été l'occasion de mobiliser les agents de la collectivité sur les enjeux de développement durable, qui parcourt l'ensemble des perspectives définies pour construire la ville de demain. Durant les mois de décembre 2018 et janvier 2019, les agents ont participé à la démarche sous forme d'ateliers. Après 2 mois de réflexion et l'organisation de plus d'une dizaine de réunions regroupant une centaine de personnes, une restitution a été programmée le 4 février 2019 autour de 3 thématiques : la relation usager – service public, le cadre de vie et le travail.

- **La formation**

La collectivité inscrit chaque année, dans son plan de formation, des actions sur des thématiques directement liées au développement durable. De 27 agents formés en 2017 à 159 en 2019, l'augmentation du nombre d'agents est un signe fort de l'engagement de la Ville pour que les compétences et les pratiques professionnelles évoluent dans le sens d'une prise en compte accrue des enjeux environnementaux.



- **La dématérialisation**

Ce vaste projet se poursuit avec, chaque année, de nouvelles étapes et des répercussions favorables à la fois dans les fonctionnements internes de la collectivité, dans les démarches administratives des habitants et dans les relations avec les partenaires :

- Fluidification des échanges
- Optimisation de l'accès aux données
- Economies de papier

Rappel des réalisations qui mobilisent, depuis 2014, des moyens financiers à la fois en équipements techniques et en formations des agents aux applications techniques et aux nouvelles pratiques professionnelles :

- 2014 : Les délibérations
- 2016 : Le courrier
- 2017 : les fiches de paie
- 2018 : Les factures

- 2019 : Les ordres de missions

La dématérialisation se poursuivra en 2020 avec les évaluations professionnelles.

Pour optimiser le partage de données au sein de la collectivité, le projet d'un outil collaboratif interne est en cours : élaboration d'un cahier des charges. Par ailleurs, la Ville réfléchit à la mise en place d'indicateurs chiffrés permettant de mieux mesurer les économies réalisées et optimiser ainsi la démarche.

La collectivité veille à la consommation de carburant de sa flotte de véhicules et à son empreinte carbone. Cette action implique des mesures portant à la fois sur la gestion du parc (acquisitions, éliminations, maintenance, puissance des moteurs) et sur les usages (limitation des déplacements, formation à l'écoconduite, recours à la location, encouragement au co-voiturage).

- **La flotte de véhicules**

Le parc de véhicules municipaux s'élève aujourd'hui à 178 véhicules, parmi lesquels 53% considérés comme propres. Ce pourcentage est supérieur à l'obligation inscrite dans la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE), qui impose aux collectivités territoriales gérant une flotte de plus de 20 véhicules d'utiliser au moins 20% de véhicules à faible émission.

Sont considérés « propres » les véhicules électriques et les véhicules de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Répartition des véhicules propres de la Ville ;

- **69 Diester** : le biodiesel Diester est une énergie renouvelable issue de la transformation du colza français. Incorporé au gazole, il permet de réduire de 30% les émissions de CO<sub>2</sub> mais aussi les particules fines et les fumées noires.
- **12 véhicules électriques** : ces véhicules présentent l'avantage de n'émettre ni CO<sub>2</sub> ni polluant atmosphérique.
- **11 GPL** : Ces véhicules sont dotés d'un moteur thermique conçu pour fonctionner en bicarburant. Ils roulent soit en mode essence soit en mode gaz, avec un carburant spécifique, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) qui est un mélange de butane et de propane. Les véhicules au GPL ne produisent pratiquement pas de particules et très peu d'oxydes d'azote.
- **3 E85** : ce carburant est composé d'un bio-carburant d'origine agricole, l'éthanol, mélangé (jusqu'à 85 %) avec de l'essence sans plomb. L'E85 a l'avantage de présenter un bilan CO<sub>2</sub> plus favorable que l'essence et le gazole et d'émettre très peu d'oxydes d'azote et pratiquement pas de particules.

- **L'incitation des agents à de nouveaux comportements**

Que ce soit lors de déplacements domicile - travail ou de déplacements professionnels, la collectivité encourage ses agents à privilégier des comportements éco-responsables. :

- Dans le respect des obligations réglementaires, la Ville prend en charge, à hauteur de 50%, les abonnements en transport en commun de ses employés et les encourage à y recourir.

- Fin 2018 a été mise en place une première formation à l'écoconduite, qui a concerné 30 agents.

L'action de la Ville ne s'arrête pas là, car d'autres actions mises en place en faveur du développement durable, participent à une bonne qualité de l'air :

- La rénovation énergétique des bâtiments
- L'acquisition de véhicules moins polluants voire électriques
- La gestion différenciée des espaces verts et la démarche zéro-phyto, poursuivie depuis 2017
- L'extension prochaine du réseau de chaleur Europe, alimentée partiellement avec des énergies renouvelables et locales
- Le développement des mobilités douces et mise en place d'un schéma vélo.



Face au succès rencontré lors de la démarche « Saint-Quentin en 2050 », la collectivité a décidé de poursuivre cette relation avec ses agents. **Le 4 octobre 2019, une journée de travail réunissant 140 encadrants a porté sur la thématique « développement durable ».**

Elle a été l'occasion d'une approche transversale entre l'ensemble des services. Cette journée sera suivie de groupes de travail thématiques, déclinés jusque janvier 2020, avec des actions qui verront le jour en 2020.

## 2.6 Communication et coopérations

- **La mobilisation et la consultation de la population**

L'élaboration de la politique municipale de développement durable ne se limite pas à un travail interne réalisé par les services et les élus. Saint-Quentin a bien mesuré les avantages d'une construction collective avec les habitants :

- Susciter l'intérêt et la motivation des acteurs du territoire,
- Assurer une vraie adéquation entre le contexte et les projets,
- Favoriser à la fois l'appropriation, la responsabilisation et l'initiative à l'échelle individuelle.

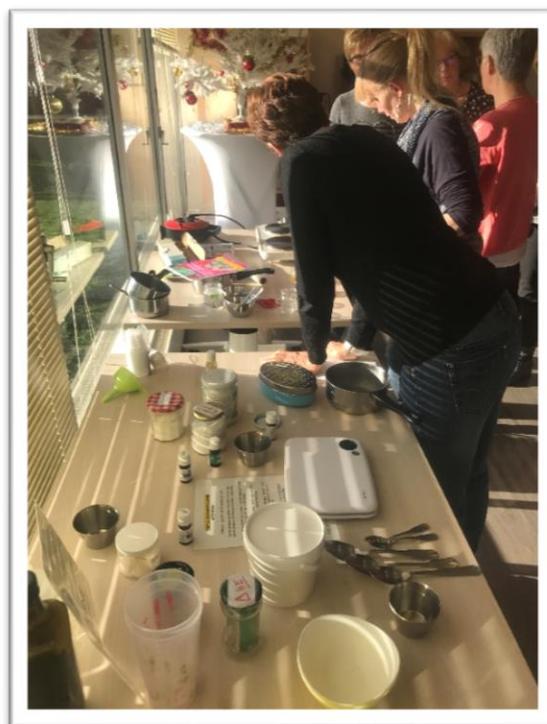
Une organisation et des moyens adéquats pour la concertation ont donc été mis en œuvre, à travers :

- Les instances consultatives locales
- La consultation « Saint-Quentin en 2050 »
- L'organisation locale du Grand Débat National sur le thème de la transition écologique animée par Emmanuel Mousset. La réunion publique s'est tenue le Jeudi 28 février 2019 à 18h30 à la Mairie annexe du Faubourg d'Isle. Elle a réuni 80 participants.
- Le jeudi 24 septembre 2019, au centre Henri Matisse, la Ville a participé à une réunion sur le climat organisée par l'association Vie Pays Environnement, sur le thème : « Comment les villes et habitants agissent devant le changement climatique ? ».

### • La sensibilisation via le programme de l'espace citoyen

Dans le cadre de la programmation de l'espace Citoyen, plusieurs actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté ont été mises en place :

- L'Economie Sociale et Solidaire : 4 séances par l'association Reflex'ESS (51 personnes)
- 6 ateliers de création d'objets à partir d'objets recyclés pour le téléthon (67 personnes)
- 2 interventions d'Enedis sur les compteurs Linky (44 personnes)
- Apprendre à fabriquer des cosmétiques au naturel par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de l'Aisne (12 personnes)
- Apprendre à nourrir chiens et chats au naturel par le CPIE de l'Aisne (15 personnes)
- Devenez ambassadeur éco citoyen : 5 personnes
- QUIZZ sur les idées reçues en termes de consommation par l'UFC QUE CHOISIR ? (16 personnes)
- « Comment réduire sa facture énergétique avec des gestes simples ? » 2 séances par Soliha Aisne 2 (13 personnes)
- Stop aux produits toxiques : visio-conférence (16 personnes)
- Les pesticides à la maison par le CPIE de l'Aisne
- Une alimentation saine par le CPIE de l'Aisne (24 personnes)



### • L'action des centres sociaux dans les quartiers

Dans les centres sociaux, des ateliers et des sorties ont permis d'aborder les différents thèmes du développement durable :

- **Alimentation** : organisation d'ateliers culinaires permettant d'aborder les conséquences économiques et environnementales du gaspillage alimentaire, les enjeux sanitaires de l'équilibre diététique.

- **Biodiversité** : Voyage à Nausicaa (Boulogne sur Mer) pour une sensibilisation au réchauffement climatique et à la pollution, Séjour « Crapa'hutte » dans le Puy de Dôme sur le respect de l'environnement dans les parcs régionaux des Volcans et du Livradois, ainsi que dans les massifs du Sancy et des Monts Dore, Mini-séjours dans l'Aisne à la découverte de la faune et de la flore
- **Mobilité** : randonnées pédestres et cyclistes
- **Économie sociale et solidaire** : ateliers recyclage, vestiaire solidaire, ateliers « Relook meubles », jardins partagés (notamment au sein d'EHPAD dans le cadre du réseau Ville Amie des Aînés.

Après le succès de l'opération « Du jardin à l'assiette » menée par le conseil de quartier du Centre-Ville, Saint-Quentin développe en 2019 des jardins « partagés », conçus, construits et cultivés collectivement par les habitants.

**En 2019, la Ville a mis en place 5 jardins partagés en partenariat avec les acteurs sociaux locaux** (dont les centres sociaux, conseils de quartier, notamment) dans le cadre de son label « Ville amie des aînés ».

Les jardins partagés permettent d'éviter ou de rompre l'isolement des seniors tout en profitant des bienfaits de la nature. Ils offrent également l'opportunité de sensibiliser à la nutrition et au gaspillage alimentaire à travers des ateliers dédiés. Ils sont implantés à Saint-Quentin :

- Résidence « Les bords de Somme », en partenariat avec le conseil de quartier du Faubourg d'Isle
- Bibliothèque Benjamin Rouché, en partenariat avec l'Aide familiale à domicile (AFAD) et le centre social Neuville
- Maison de retraite ORPEA, en partenariat avec le centre social Artois-Champagne
- Jardins ouvriers du quartier « Saint-Martin », en partenariat avec la résidence « Les 3 chênes » et Aid'Aisne
- Square Malraux (Opération « Du jardin à l'assiette »)



### **Le soutien aux commerces de proximité**

La collectivité soutient les acteurs de l'économie locale, leviers d'une consommation responsable, dans le quadruple objectif de contribuer, à son échelle :

- Au développement économique,
- A la création et au maintien d'emplois non délocalisables,
- A la préservation des ressources
- A la réduction des impacts environnementaux générés par les activités.

- **Les marchés, les brocantes, les braderies**

Le soutien aux producteurs locaux se traduit par une forte activité des marchés, braderies et brocantes sur le territoire municipal, avec une mise à disposition réglementée des espaces

(notamment en termes de respect de l'environnement) assurée par le Service Gestion du domaine public et un nettoyage de la voirie assurée par le Service Propreté.

Plusieurs rendez-vous récurrents, répertoriés sur le site de la Ville attirent côté vendeurs, comme côté acheteurs :

- **Les Halles**, ouvertes les mercredis et samedis matin, accueillent 23 commerçants (fleuristes, poissonniers, charcutiers-bouchers, traiteurs...), lesquelles ont fait l'objet d'une rénovation en 2019.
- **Les marchés** : ils sont présents 5 jours par semaine et dans 4 quartiers : ceux du mercredi matin et du samedi matin en centre-ville, celui du jeudi matin quartier de Neuville, celui du vendredi matin quartier de l'Europe, celui du dimanche matin au Faubourg d'Isle.
- **La Ville a mis en place au printemps 2019 le mercredi matin une brocante pour les particuliers**, en complément des stands alimentaires tenus par les professionnels sur le marché du centre-ville. L'action est également mise en place le dimanche au Faubourg d'Isle.
- La Grande Braderie de septembre en centre-ville
- Les braderies des quartiers
- Les brocantes ponctuelles organisées par des associations



Par ailleurs, la Ville réfléchit, en lien avec les commerçants du centre-ville, à la création d'un marché nocturne de producteurs locaux d'avril à octobre, place Régnier.

### • **Le soutien et la sensibilisation des commerces de proximité**

Les commerces de proximité, concurrencés par d'autres formes de distribution, représentent aujourd'hui des acteurs de premier plan dans le développement durable d'une ville, pour plusieurs raisons :

- Ils sont créateurs d'emplois locaux
- Ils favorisent les mobilités douces (marche, vélo, transports collectifs)
- Ils contribuent au lien social.

Saint-Quentin soutient ses commerçants par le biais de trois dispositifs :

- Les aides FISAC
- Le CommerceLab, nouveau lieu d'informations et de découvertes d'applications innovantes
- Action Cœur de Ville

- **Les associations de défense de l'environnement**

Chaque année, la Ville soutient les associations engagées dans la défense de l'environnement, à travers notamment des aides directes. Elle a ainsi consacré un **budget de 39 280 € aux 13 structures suivantes** :

- Chantier d'insertion Cap vert
- Le Gerموir des Possibles
- Haute Picardie Ecologie
- Institut des Sciences de l'Environnement Les Marais d'Isle
- Les Jardins Familiaux du Saint-Quentinois
- Saint-Quentin Ecologie
- Saint-Quentin Félines
- Société Protectrice des Animaux
- Vie-Pays-Environnement
- Société d'Horticulture
- Chantier Nature pour Jeunes (par les Eclaireurs)
- Chantier Nature pour Jeunes (par les Scouts)



- **Les sports de pleine nature**

Certaines associations sportives, parallèlement à leur visée première de pratique physique favorable à la santé, contribuent à la valorisation et à la protection du patrimoine naturel. En 2019, les aides municipales directes dans ce domaine se sont élevées à **99 610 €**, au bénéfice de :

- Amicale des cyclotouristes
- Vélo Club amateur
- Coordination des clubs affiliés à la piste municipale
- Association MBX
- Les Coureurs du Parc d'Isle
- Randonnée pédestre de Haute Picardie
- Club alpin de haute Picardie
- Saint Quentin canoë Kayak
- Aviron saint quentinois

- **Les manifestations publiques**

La Ville s'engage également aux côtés des acteurs locaux dans le cadre d'animations populaires qui sont l'occasion de célébrer et de valoriser la vie animale et végétale.

Un samedi animé a été mis en place sur la place de l'hôtel de ville en avril dernier afin de sensibiliser la population au bien-être animal, aux acteurs impliqués sur le sujet (SPA et Saint-Quentin félins...) et aux actions à instaurer en ce sens.



En octobre 2019, la Ville s'est engagée en faveur d'une gestion volontariste et éthique des chats à travers la stérilisation des chats errants. Une convention d'un an a été signée avec 2 associations qui mènent une action de terrain importante en ce sens : Saint-Quentin félines et la SPA. Cette convention dresse un cadre légal pour que les 2 associations puissent attraper les groupes de chats errants, les stériliser avant de les relâcher sur site. Cela permettra de réduire leur nombre et d'assurer davantage de tranquillité et de propreté au sein des quartiers (moins de miaulements, moins d'odeurs d'urine, moins de chats et leur descendance errants...).

- **Les actions en direction des jeunes**

La transition écologique nécessite une transformation en profondeur des modes de vie et donc un accompagnement au changement : « **L'éducation pour le développement durable vise à doter les individus des compétences et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes** » (Site de l'UNESCO, Education pour le développement durable).

Les enfants constituent, par définition, la population en première ligne de cette indispensable éducation aux changements culturels inhérents à l'évolution des modes de production et de consommation. La Ville poursuit et intensifie ses actions en direction du jeune public sur les temps scolaires et périscolaires et extra-scolaires, avec :

- La Semaine Nationale des Activités Physique et sportive (SNAPS)

- Le programme Vivons en Forme (VIF)
- **En 2019, 92% des repas servis dans les écoles, accueils de loisirs et restaurants scolaires proviennent de fournisseurs locaux situés à moins de 200 Km. Ces derniers sont élaborés en fonction de la saisonnalité et sont constitués à 20% de denrées issues de l'agriculture biologique.**
- Animations et accueils de groupes au Musée des Papillons : haut lieu d'apprentissage à la découverte et au respect de la biodiversité, cet équipement, inauguré en 2018, a fait l'objet d'une rénovation et d'une restructuration
- **L'adhésion au Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)** approuvée lors du Conseil municipal du 24 juin 2019, à travers une convention partenariale avec la CASQ.



La Ville s'engage à respecter la charte d'engagement du REGAL et à participer ainsi à l'objectif de réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici 2025.

- **Du Jardin à l'assiette** : ce projet consiste à sensibiliser les enfants sur le rapport étroit entre nourriture et santé de manière pédagogique et ludique puisqu'il s'agit d'inviter les enfants à jardiner, récolter et consommer les produits de leurs cultures.

Une trentaine d'enfants a ainsi participé aux ateliers et a jardiné, avec une animation aux Halles et sur le marché dans une ambiance « Top chef » en juin 2017. A la rentrée 2018, pour la 2<sup>ème</sup> édition, un autre événement a été organisé autour de l'importance du petit-déjeuner, avec une vingtaine de "Petites Toques", de 6 à 12 ans.

Le projet s'est poursuivi en 2019, avec un encadrement par les conseillers de quartiers et les représentants des jardins familiaux de Saint-Quentin.

L'opération « Du jardin à l'assiette » se déroule sur une parcelle située square Malraux, qui ne disposait pas d'alimentation en eau. En 2019, ENEDIS a entrepris des travaux d'imperméabilisation de la toiture du poste de distribution publique d'électricité, situé à proximité. La Ville a saisi cette opportunité en instaurant avec ce partenaire la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie issues de la toiture, pour l'arrosage des légumes du jardin partagé.



Le CPIE des Pays de l'Aisne (association localisée à Merlieux, spécialisée dans l'éducation à l'environnement) est intégrée à l'action afin de proposer une végétalisation du poste de distribution de l'électricité et d'animer des actions pédagogiques dans le cadre de l'opération « Du jardin à l'assiette ».

- **Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales.** Une expérimentation a débuté au réfectoire de l'école Collery en 2019 avec la mise en place de poubelles connectées. Ces dernières permettent une caractérisation des déchets (pain, plastiques, déchets alimentaires) et un suivi de leur évolution afin d'optimiser les dosages et donc de limiter le gaspillage alimentaire. Le restaurant scolaire de l'école Laroche en a lui aussi été équipé à la suite de sa rénovation cet été. Cette opération est menée en partenariat avec la SAGERE (société de restauration) et le Faubourg Numérique (développeur du prototype).

- **La culture au service du développement durable**

La montée en puissance des thématiques environnementales dans les programmations des différents équipements culturels de la Ville se renforce d'année en année

- Manifestations : Jazz aux Champs Elysées, Street Art
- Direction du Patrimoine : Livre sur les jardins, Jardin médicinal de la Basilique
- Encouragement à la lecture : Grainothèque, Boîtes à livres installées dans des bâtiments municipaux (espace Saint-Jacques, espace Victor Basch, CTA, CCAS) et dans des restaurants (Edito, Chez Mario, Villa d'Isle, L'Annexe), Biblio-braderies, portage de livres au domicile des seniors
- Musée des papillons : L'ensemble des animations mises en place par le Musée des Papillons est en lien direct avec la connaissance et la protection de la biodiversité
- Musée : Rendez-vous aux jardins, Projection en plein air du film Lalaland
- Galerie 115 : Exposition « La Nature reprend ses droits », Exposition « Aux lisières du Jardin »
- Spectacle vivant : Création du Conservatoire « Saurons-nous replanter la Cerisaie ? », Représentation I-Glu (spectacle de danse et de vidéos sur le thème de la biodiversité)
- Espace Saint-Jacques : Exposition sur la mode, incluant une rubrique recyclage, Exposition Bernard Pras à partir de matériaux recyclés

- **Les actions de communication**

Mise en ligne des Opendata :

- 244 essences arboricoles
- 53 Parkings à vélos

- 39 rues avec horodateurs (parc de 58 machines)
  - 48 rues avec stationnements payants (31 orange, 15 vert, 1 jaune, 1 bleu)
  - Recensement des trottoirs non conformes en termes de largeur ou d'inclinaison
  - 954 emplacements PMR/GIG
  - 831 points de collectes des déchets
  - 115 points de tri sélectif
- **Site Ville : 28 articles inventoriés**
    - Pratiques et services/Transport : 6 articles
    - Pratiques et services/Prévention des risques : 3 articles
    - Pratiques et Services/ Propreté : 6 articles
    - Découvrez Saint-Quentin/Parcs et jardins : 5 articles
    - Découvrez Saint-Quentin/Eau et assainissement : 1
    - Vie quotidienne/Santé : 3 articles
    - Action municipale : 2

- **Les coopérations avec d'autres collectivités**

**La Ville a adhéré en 2019 au réseau URBACT, programme de coopération territoriale européen** visant à encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes des États membres de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse.

Saint-Quentin est l'une des deux seules villes françaises adhérentes. L'objectif est d'élaborer des solutions pour faire face aux grands enjeux urbains en renforçant les compétences et en capitalisant les bonnes pratiques, pour faire émerger des solutions durables intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain.

La première phase du projet « Digital innovations for cities » a démarré en octobre 2019 (diagnostic). Chaque ville partenaire va réaliser dans les 6 prochains mois un état des lieux de son territoire en matière d'innovations numériques, avec le soutien d'un expert et le chef de file du projet (ville de Messine, Italie). A l'issue de la phase de diagnostic, un plan d'actions sera proposé en 2020 par l'expert indépendant « Urbact », missionné par l'Union européenne. Son but : aller plus loin dans les actions déjà initiées par la Ville et en développer d'autres.



## CONCLUSION

---

La Ville a pris conscience très tôt de ses atouts (nombreux parcs et jardins, bonne qualité de l'air, environnement riche...) et mène une politique active autour de leur valorisation et de leur préservation. C'est là un facteur primordial du bien-être des Saint-Quentinois et d'une qualité de vie préservée.

Demain, la Ville devra faire face à de nombreux défis : révolution technologique, transition énergétique, réchauffement climatique, vieillissement de la population, ou encore formation aux métiers de demain.

Pour les anticiper et y répondre, la Ville a engagé la démarche prospective et citoyenne « Saint-Quentin 2050 : l'avenir est dans nos mains » pour réfléchir à l'avenir de la Ville et le préparer, face aux enjeux de demain.

La vaste participation a montré que le développement durable dans toutes ses composantes est une préoccupation importante pour les Saint-Quentinois. Ces derniers désirent une ville verte, qui se développe harmonieusement, agréable à vivre, diverse et solidaire. Quatre grandes orientations ont émané de la démarche en 2019 :

- Orientation 1 : Saint-Quentin, une ville qui respire
- Orientation 2 : Saint-Quentin, une ville solidaire et citoyenne
- Orientation 3 : Saint-Quentin, une ville attractive et innovante
- Orientation 4 : Saint-Quentin, une ville harmonieuse

Pour restituer cette vaste concertation prospective, une exposition s'est tenue au Palais de l'Art Déco du 18 mai au 24 août 2019 et un livre blanc a été publié.

Dans la continuité, des ateliers mobilisant les agents sur les enjeux de développement durable ont été mis en place au cours de l'année, clôturés par une journée de travail réunissant 140 encadrants en octobre 2019. Cette journée sera suivie de groupes de travail thématiques, déclinés jusque janvier 2020, avec des actions qui verront le jour en 2020.

En définitive, le rapport « développement durable » 2019 démontre la volonté et l'implication de la Ville pour préparer et construire la ville de demain. Une ville durable, innovante et inclusive qui offre une véritable qualité de vie.